L'OFFRE
AGENCE

PAYSAGES & PATRIMOINES

La prise en compte des patrimoines bâtis et paysagers constitue un enjeu essentiel dans **l'amélioration de notre cadre de vie**, d'autant plus dans un contexte de **sobriété foncière, de réchauffement climatique** et de **réinvestissement de l'existant**.
Il devient primordial de **considérer le « déjà-là » comme une ressource**, pour permettre l'évolution des usages et pérenniser les qualités des lieux.

OBSERVER

Connaître
les atouts du territoire

Décrypter
l'évolution historique d'un site

Analyser
les évolutions des paysages

Comprendre
les qualités architecturales et bioclimatiques du patrimoine bâti



PLANIFIER

Intégrer
l'existant dans les projets

Anticiper
les évolutions

Permettre
des transformations respectueuses

Réglementer
pour valoriser les qualités héritées

PROJETER

Décliner
les enjeux du diagnostic à la réalisation

Intégrer
les enjeux de réchauffement climatique, d'accessibilité et d'usages multiples

Considérer
les nouvelles législations

Explorer
les sujets du réinvestissement, du réemploi et de la sobriété

ANIMER

Partager
connaissances et expériences

Faciliter
les dialogues entre les acteurs

Initier
des partenariats

L'Agence, par sa double expertise en paysages et en patrimoines, inscrit son accompagnement dans l'amélioration du cadre de vie des habitants, à toutes les échelles, du grand territoire à la parcelle privée

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

Observer les patrimoines bâtis, paysagers, naturels

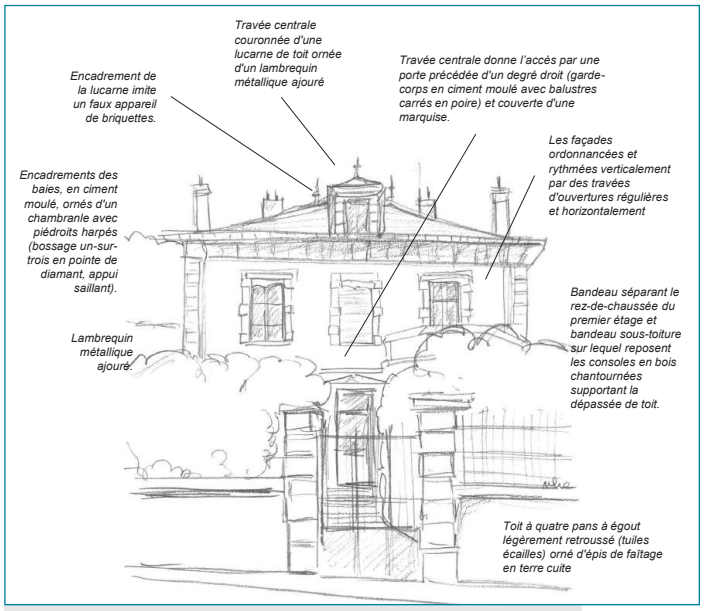
Connaître les **qualités paysagères et historiques** d'un territoire

VOS BESOINS

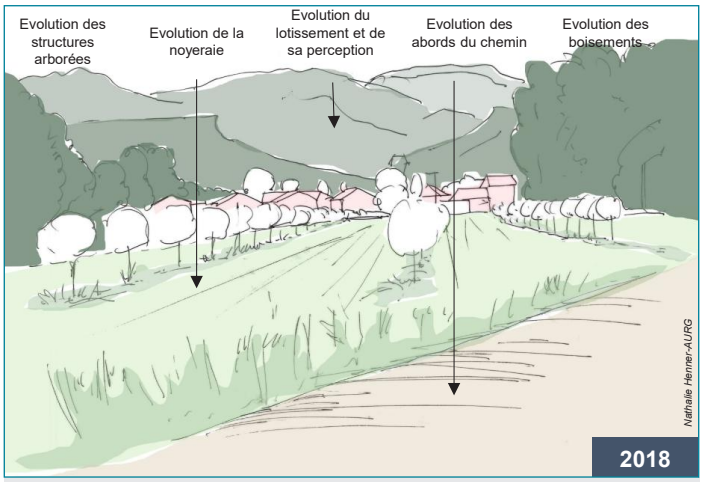
- Être éclairé sur **l'état du paysage** (ambiances, vues, végétation, sol, sous-sol, espaces publics, usages, mobilités, économie, ...)
- Être éclairé sur **l'état du bâti** (qualités urbaines et architecturales, structurelles, bioclimatiques)
- **Anticiper les évolutions** à venir liées au changement climatique, aux nouveaux usages, ...
- Mieux comprendre ce qui fait qualité dans l'environnement quotidien

L'AGENCE VOUS ACCOMPAGNE

- Mieux connaître les caractéristiques architecturales héritées et adaptées au territoire
- Révéler l'intérêt patrimonial et paysager d'un site pour envisager son devenir
- Réaliser un diagnostic paysager et patrimonial illustré et argumenté
- Mettre en place un observatoire photographique pour rendre visible l'action publique
- Accéder à des données patrimoniales techniques (âge du bâti, mode de construction, ...)
- Accéder aux archives, études, ouvrages, cartes, documents historiques du territoire
- Apporter un ancrage historique, géographique, paysager, patrimonial aux projets



Analyse de l'architecture d'un bâtiment ancien : *Vallée de la Fure à Tullins*



Observatoire photographique du paysage du Pays voironnais : *photo-analyse des paysages de la plaine de l'Isère, depuis le chemin Saint-Jean de Chépy vers le Massif du Vercors*

Protéger et valoriser les patrimoines bâtis, paysagers, naturels

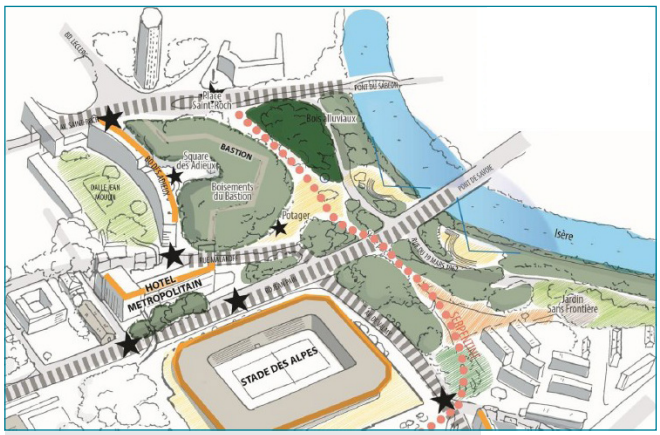
Améliorer le **cadre de vie** du territoire

VOS BESOINS

- Identifier **les lieux et sites à protéger** sur votre territoire
- Connaître **les régimes de protection** (Monuments Historiques, Sites classés et inscrits, protections du document d'urbanisme, EBC, ...)
- Mobiliser les acteurs et les autorités compétentes
- Inclure **les enjeux paysagers et patrimoniaux** dans les documents d'urbanisme
- Rendre accessibles ces enjeux et **faire adhérer les habitants**
- Faciliter **l'acceptabilité** de l'intensification urbaine, l'intégration de nouvelles opérations au sein d'un tissu constitué

L'AGENCE VOUS ACCOMPAGNE

- Qualifier l'intérêt patrimonial / paysager d'un site
- Traduire réglementairement les objectifs de valorisation (éléments à protéger, prescriptions adaptées)
- Développer des outils de dialogue et de pédagogie (OAP, chartes, guides, ...)
- Articuler les protections patrimoniales et paysagères avec les projets, les besoins en logement, les usages, ...
- Adapter les interventions aux qualités constructives et bioclimatiques autant qu'aux enjeux « esthétiques »
- Mener des démarches de concertation et d'animation auprès de publics variés
- Partager des expériences : visites et échanges avec d'autres territoires
- Mettre à disposition les ressources du territoire (études, observatoires, bases de données, ...)



Cartographie du diagnostic paysager : *parc Paul Mistral à Grenoble*

Atelier habitants *à Mens : observer et analyser le centre ancien, faire ressortir les éléments qualitatifs ou les défauts*



S’appuyer sur l’existant pour concevoir des projets de qualité

Articuler **protection, valorisation et projets**

VOS BESOINS

- Promouvoir la qualité dans les **projets d’espaces publics, de logements, d’équipements, de zones d’activités,** …
- Intégrer la **sobriété foncière, énergétique, économique** dans les projets
- Rédiger un **cahier des charges**, sélectionner un bureau d’études
- Mettre en œuvre le projet
- **Évaluer** le projet

L’AGENCE VOUS ACCOMPAGNE

- Intégrer les patrimoines et les paysages en amont des projets pour considérer l’existant comme une ressource
- Identifier les qualités bioclimatiques urbaines et architecturales des constructions existantes
- Accompagner la mise en œuvre et le suivi
- Mettre en place un dispositif de suivi et d’évaluation



Extrait du cahier de recommandations pour des espaces publics *mensois apaisés, conviviaux et végétalisés. Plan d’orientation sur la Place Brachet de Mens*



LES ENJEUX PATRIMONIAUX DE LA COMMUNE

Édifices particuliers (remarquables et exceptionnels)

- **Le Château des Prunier avec ses dépendances** et son cadran solaire
- **L’église** avec son plafond peint (inscrit au titre des monuments historiques) et son cadran solaire
- **La maison forte de Beauséjour**, avec ses dépendances
- **Les Moulins du Tarze**
- Les Blanchons
- **La maison du Général** avec ses cadrans solaires
- Les autres **bâtiments en pierre et bois du centre bourg et les anciennes fermes rurales** témoignent de l’histoire du lieu et des techniques de construction locales.
- Nous recommandons :
 - Le maintien des rythmes et dimensions d’ouvertures, des volumétries, des débords de toitures (protection des façades)
 - La valorisation des pierres de taille autour des ouvertures et en linteaux
 - Le maintien si possible, ou remplacement selon la même nature que l’origine, des menuiseries, des enduits et peintures (volets à la dauphinoise, encadrements et angles des constructions en peinture ou badigeon de teinte claire)
 - Le maintien des bardages et treillis bois sur les séchoirs, même en cas de transformation

Petit patrimoine

- Le monument aux morts, les croix de chemin
- Les lavoirs, les fontaines, bassins
- Les **murets en pierres et leur couvrement**, les portiques et porches
- **Les fondations du vieux village**
- Le site d’un ancien château à Tréchatel
- Le site le Palois

Patrimoine végétal

- **Les jardins des grandes demeures**
- **Les arbres de haute tige** sur les terrains publics ou privés

Élaboration du PLUi de SMVIC : *fiche support communale pour le travail d’identification et de hiérarchisation des éléments du patrimoine local*

L’AGENCE D’URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

aurg.fr
21, rue Lesdiguières
38 000 Grenoble
Tél. 04 76 28 86 00
accueil@aurg.asso.fr

Vos contacts
Nathalie Henner, référente de la thématique paysages et Florent Sion, référent de la thématique patrimoines

2026